

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/FM/CAMEROUN/26
DU 10 FEVRIER 2026, POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS
INFORMATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET MV SKIN NTD DE LA
FONDATION FAIRMED CAMEROUN**

FINANCEMENT : ANESVAD/FAIRMED CAMEROUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/FM/CAMEROUN/26 DU
10 FEVRIER 2026, POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES
DANS LE CADRE DU PROJET MV SKIN NTD DE LA FONDATION FAIRMED
CAMEROUN**

1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Coordinateur Pays de la FONDATION FAIRMED Cameroun lance un Appel d'Offres national pour l'acquisition et la mise en service de matériels informatiques (ordinateurs portables, imprimantes multifonctions couleur, powerbanks et réfrigérateurs) destinés au Projet MV skin NTD. Les fournitures sont détaillées par lots dans les présents Termes de Référence.

2 - PARTICIPATION

Le présent Appel d'Offres s'adresse aux personnes morales ou physiques ayant leur siège social sur le territoire camerounais et compétentes dans la fourniture de matériels informatiques et services associés.

3 - CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté aux heures suivantes : **08h00-12h30 et 14h-16h**, au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis nouvelle route Omnisport, entrée SODEPA dès diffusion du présent avis.

4 - DELAI DE RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais devra nous parvenir par email : **appeldoffre26@fairmed.cm** au plus tard le **27 février 2026 à 14h00**.

5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de FAIRMED à l'adresse info.brf@fairmed.cm.

Yaoundé le, 10 février 2026

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/FM/CAMEROUN/26 DU
10 FEVRIER 2026, POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES
DANS LE CADRE DU PROJET MV SKIN NTD DE LA FONDATION FAIRMED
CAMEROUN**

Pièce N°2 REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES - RGAO

Article 1	Portée de la soumission
Article 2	Fraude et corruption
Article 3	Prévention de l'exploitation, l'Abus et le Harcèlement Sexuel
Article 4	Fournisseurs admis à concourir
Article 5	Qualification des soumissionnaires
Article 6	Caractère confidentiel de la procédure
Article 7	Correction des erreurs

Article 1 : Portée de la soumission

La FONDATION FAIRMED au Cameroun porte publication d'un appel d'offre national ouvert pour l'acquisition de matériels informatiques pour le Projet MV skin NTD, incluant livraison, installation/paramétrage, mise en service et formation de base.

Article 2 : Fraude et corruption

La FONDATION FAIRMED exige des soumissionnaires, qu'ils signent et respectent les règles d'éthique professionnelles les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, la FONDATION FAIRMED :

- a) Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
 - Est coupable de corruption quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent au cours de l'attribution ou l'exécution d'un marché.
 - Se livre à des "manœuvres frauduleuses " quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que la FONDATION FAIRMED en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondent pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
 - "Pratique coercitive" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menace à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou l'exercice du marché.
- b) FAIRMED rejettera une proposition d'attribution s'il détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à, des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

Article 3 : Prévention de l'exploitation, l'abus, le harcèlement sexuel (PEAHS)

La FONDATION FAIRMED s'engage en permanence pour l'égalité des sexes et pour mettre fin à la discrimination sexuelle au sein de l'organisation, des communautés cibles, des partenaires et des prestataires. FAIRMED considère la PEAHS comme un thème primordial dans chaque programme et projet. L'un des principaux objectifs de l'organisation est d'assurer l'égalité des droits et le développement durable des personnes marginalisées. FAIRMED exige des soumissionnaires le strict respect du Règlement sur la prévention de l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel. Au besoin, FAIRMED conduira des enquêtes de moralité.

Article 4 : Les fournisseurs admis à concourir. Le présent Appel d'Offres s'adresse aux personnes morales ou physiques ayant leur siège social sur le territoire camerounais et compétentes dans la fourniture de matériel informatique et équipements associés.

Article 5 : Qualification du soumissionnaire

La commission d'analyse s'assurera que le(s) Soumissionnaire(s) retenu(s) pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait/satisfont aux critères de qualification dans le dossier de cet appel d'offres. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 6 : Caractère confidentiel de la procédure

6.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

6.2 Toute tentative faite par le soumissionnaire pour influencer la commission dans l'évaluation des offres ou tout personnel de la FONDATION FAIRMED dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

6.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 5.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec la FONDATION FAIRMED pour les motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit à l'adresse : info.brf@fairmed.cm.

Article 7 : Correction des erreurs

7.1 La sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- S'il y'a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.
- Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé.
- S'il y'a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que le montant soit lié à une erreur arithmétique par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

7.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnées et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

7.3. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée le moins disant n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/FM/CAMEROUN/26
DU 10 FEVRIER 2026, POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS
INFORMATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET MV SKIN NTD DE LA
FONDATION FAIRMED CAMEROUN**

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES-RPAO

SOMMAIRE RPAO

Article 1 : Objet de l'Appel d'Offre
Article 2 : Financement
Article 3 : Délai d'exécution
Article 4 : Pièces constitutives du dossier d'Appel d'Offres
Article 5 : Conditions générales
Article 6 : Cautionnement
Article 7 : Mode de présentation et remise des offres
Article 8 : Recevabilités des offres
Article 9 : Date d'ouverture des Offres
Article 10 : Durée de validité des Offres
Article 11 : Ouverture des plis et Evaluation des Offres
Article 12 : Condition d'attribution, du marché
Article 13 : Notification de l'attribution du marché
Article 14 : Procédure de passation

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'acquisition de matériels informatiques (ordinateurs portables, imprimantes multifonctions couleur, powerbanks, réfrigérateurs) pour le Projet MV skin NTD de la Fondation FAIRMED Cameroun.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Le présent appel d'offres est financé par le budget du Projet MV skin NTD, exercice 2026.

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de **vingt (20) jours** calendaires à compter de la date de réception du bon de commande par le fournisseur sélectionné.

ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du présent appel d'offres sont :

1. L'avis d'Appel d'Offres,
2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offre (RGAO) ;
3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
4. Les Termes de Référence ;
5. Les offres de service du prestataire (dossier administratif, offre technique, offre financière).

ARTICLE 5 : CONDITIONS GENERALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - En langues française ou anglaise ;
 - En exprimant tous les prix en francs CFA.
- La Fondation FAIRMED pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnées sur l'Avis d'Appel d'Offres, en publiant un rectificatif le cas échéant.
- Toute offre envoyée après la date limite de réception sera irrecevable.
- Aucune offre envoyée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des offres est de trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour l'envoi des offres.
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT).
- Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres.

Article 6 : CAUTIONNEMENTS

Non applicable

Article 7 : MODE DE PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais devra nous parvenir par email :

appeldoffre26@fairmed.cm au plus tard le **27 février 2026 à 14h00**.

Dossier A : Pièces administratives

- Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner, précisant l'identité du représentant de l'Entreprise soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social ;
- Une copie de la carte de contribuable légalisée ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du titre de patente de l'exercice budgétaire 2026 ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du registre de commerce ;
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- Une attestation du plan de localisation ;

Dossier B : Offre technique

Le soumissionnaire devra fournir les caractéristiques du matériel informatique conformément aux détails ci-après :

➤ **Lot 1 : Ordinateurs portables, Imprimant et PowerBank.**

Désignation	Description / Spécifications	Quantité
Laptop computer (ou équivalent)	HP Probook 17 pouce, CPU Intel Core i7 13e gen ou AMD Ryzen 5/7; 32 Go RAM; SSD 512 Go; Wi-Fi, BT; Webcam 1080p; USB-A x2, USB-C, HDMI (ou adapt.); Windows 11 Pro; TPM 2.0; housse	2
Laptop computer (ou équivalent)	Format 14 tactile 2-en-1, FHD ou + ; CPU Intel Core i5/i7 12e gen ou AMD Ryzen 5/7 ; 16 Go RAM ; SSD 512 Go ; Wi-Fi, BT ; Webcam 1080p ; USB-A x2, USB-C, HDMI (ou adapt.) ; Windows 11 Pro ; TPM 2.0; housse ; parafoudre ; garantie 12 mois sur site ; paramétrage et étiquetage asset.	5
Printer MFP couleur (ou équivalent)	≥26 ppm ; recto-verso auto ; ADF ; écran tactile ≥4,3 ; USB/Ethernet/Wi-Fi;AirPrint/Mopria; résolution, 600×600 dpi ou + ; consommables : 1er jeu CMJN inclus (rendement ISO); câbles ; garantie 12 mois susite ; dispo pièces d'usure locale.	2

Powerbank	Capacité $\geq 50\,000$ mAh ; ≥ 3 ports (dont USB-C si possible); fast charging (QC3.0/PD 20W ou +) ; afficheur LED; protections surcharge/surtension/surchauffe/CC; conformité CE/FCC/RoHS; câble de	64
-----------	--	----

➤ Références et expérience du prestataire/fournisseur :

Le soumissionnaire devra fournir les références (Originaux ou copies) attestant qu'il a déjà réalisé des prestations similaires depuis au moins 5 ans. Ces références sont de deux ordres :

- Les références générales dans le domaine des marchés (joindre les premières, et les pages de signature des trois derniers contrats, ainsi que les bons de commandes et bordaux de livraison)
- Les références spécifiques dans le domaine de la vente du matériel informatique, y compris des accessoires (joindre les premières, et pages de signature des trois derniers contrats, ainsi que les bons de commandes et bordaux de livraison)

➤ Garantie du matériel du matériel informatique

Dossier C : Offre financière

Le soumissionnaire proposera un modèle de présentation de son offre financière.

NB : Elle comportera un budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises)

Article 08 : RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres parvenues après les dates et heures limites d'envoi ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Article 09 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant vingt (21) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 10 : DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en une phase au bureau de la Fondation FAIRMED Yaoundé le **4 mars 2026 à 9h heures** précises par un comité d'analyse des offres administratives, techniques et financières mis en place par le coordonnateur pays et en présence des soumissionnaires qui voudront participer à l'exercice.

Article 11 : EVALUATION DES OFFRES

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Dossier A)

Le système d'évaluation des offres est la notation binaire (OUI/NON).

N.B. : Le soumissionnaire remplissant les critères de qualification et n'ayant pas obtenu 100% de « oui » à ce stade sera éliminé.

B) Evaluation des offres techniques (Dossier B)

L'offre technique pour chaque lot sera évaluée selon les critères conformes aux Termes de Référence et repris dans le tableau suivant.

N°	Critères	Note
1	Caractéristiques techniques des matériels informatiques y inclus les photos de chaque appareil propose.	25
2	Références spécifiques dans la fourniture informatique (contrats + BC + BL).	10
3	Garantie (durée, couverture, pièces, batterie).	10
4	Service Après-Vente (organisation, délais, techniciens).	10
5	Délai de livraison (20 jours max).	5
	TOTAL	60

Un fournisseur doit obtenir un minimum de 50 sur 60 points d'offre technique pour que son offre financière soit évaluée.

C) Evaluation de l'offre financière (Dossier C)

Les soumissionnaires sont invités à faire leur évaluation financière en tenant compte des détails des lots précisés dans les termes de référence

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- L'offre dans laquelle le soumissionnaire n'aura pas indiqué le prix en toutes lettres sera purement et simplement rejetée ;
- **Offres financières seront évaluer sur 40 points.**

Article 12 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes :

- L'offre est conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres ;
- Le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 8 ci-dessus ;

- L'offre la mieux disant sera celle choisie parmi celles ayant obtenu la meilleure note sur les analyses technique et financière ;
- L'offre qui remplira au mieux les conditions techniques et financières (rapport qualité prix) requises sera privilégiée. En définitive l'offre la mieux disant devra satisfaire aux critères de compétence et qualité recherchées par la Fondation FAIRMED pour être retenue.

Article 13 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Coordinateur Pays de la Fondation FAIRMED au Cameroun notifiera l'adjudication du Marché au soumissionnaire. Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la prestation.

Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, Le Coordinateur Pays de informera les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

Article 14 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

- Le contrat résultant du présent Marché sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics camerounais.
- Le fournisseur retenu en recevra notification par email. Il devra, dans les cinq (05) jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à l'exécution du contrat ;
- Dans le cas où le fournisseur n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.